



La sécurité n'est pas un produit ...

Contenu et durée conformes aux prescriptions de l'article L.4614-16 du Code du Travail  
Agrément préfectoral N° 2003 / DRTEFP / 1158

FORMAJADE est référencé par le service prévention de la CARSAT des Pays de la Loire pour les actions de formations concernant les risques professionnels



## DEROULEMENT

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires et sur le développement de l'esprit sécurité des participants.

La prévention est axée sur les risques spécifiques de chaque secteur d'activité.

## PROGRAMME

### 1 – Législation

Le Code du Travail : les obligations, l'inspection du travail, la médecine du travail

Le Code de la Sécurité Sociale : l'accident de travail, l'accident de trajet, la maladie professionnelle

Le Code Pénal : la responsabilité pénale en cas d'accident de travail

Les instances nationales

Les instances régionales

### 2 - Le CHSCT

Composition, Responsabilités, Missions, Compétences, Obligation

### 3 - La prévention des accidents

Les coûts, les indicateurs, la probabilité, la règle de BIRD, l'observation, le QQQQCP, ISHIKAWA, l'analyse, l'arbre des causes, les supports, le guide de visite, les ouvrages et les abonnements référents en Hygiène et Sécurité

### 4 - Les conditions de travail

L'environnement physique, l'environnement chimique, l'approche ergonomique des postes de travail

### 5 - Le déroulement pratique

Définition de la SECURITE

Analyse en commun des différents textes législatifs

Comparaison des statistiques des entreprises concernées

Définition de la « fatalité »

Relevés d'information sur les accidents

Analyses d'accidents en groupe

Recherche et proposition de solutions d'amélioration

Construction d'un support de visite

Visite de site avec recherche de situations d'accidents potentiels

Simulation de réunion de CHSCT

Mise à disposition de textes réglementaires, de brochures et de films vidéo.

### Objectif :

A l'issue de la formation, les participants devront connaître les méthodes et les procédés à mettre en œuvre, afin d'être capables de déceler et de mesurer les risques professionnels et avoir la capacité d'analyser les conditions de travail.

### Durée :

3 journées

### Nombre de participants :

De 3 à 8 participants maximum.

### Public :

Représentants du personnel élus au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail des entreprises de moins de 300 salariés.

### Validation :

une attestation de participation et d'assiduité conformément à l'article R.4614-28 du Code du Travail.

### Documents remis en fin de formation :

un livret stagiaire CHSCT